

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Marie-Noëlle SOULIVONG, Maire- adjoint d'Orval

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h15

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à 19 heures 15, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Noëlle SOULIVONG, Maire-Adjoint

Présents : Maurice LAUROY, Marie-Noëlle SOULIVONG, Françoise GONNET, Sergiane PORTIER, Patricia GEORGE, Marie-Thérèse KACZMAREK, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Jean-Marc LEMMET, Agnès JUIF, Annie TROMPEAU.

Absents excusés : Clarisse DULUC a donné pouvoir à Marie-Noëlle SOULIVONG, Alain ANDRIAU a donné pouvoir à Maurice LAUROY, Delphine CHANTRIAUX a donné pouvoir à Françoise GONNET, Emmanuel RICHALET a donné pouvoir à Agnès JUIF, Jean-François QUELET a donné pouvoir à Didier LERIQUE, Valérie DE VOS MULLER, André DUCROT ET Jean-Louis CALMES.

Secrétaire : Sergiane PORTIER

Madame le Maire- adjoint ouvre la séance à 19 heures 15.

Le compte-rendu de la séance du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Modification de la semaine scolaire et des horaires scolaires

Vu le décret n°2013-707 du 02 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 portant élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire,

Considérant le Conseil exceptionnel des maitres le 13 juin 2017,

Considérant le Conseil d'école maternelle du 22 juin 2017,

Considérant le Conseil d'école primaire du 27 juin 2017,

Le conseil municipal propose d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec les horaires suivants : 9h00-12h00 et 13h30-16h30 à compter de la rentrée 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** que la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sera le modèle appliqué aux écoles du groupe scolaire Jean-Ganne à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,
- **DECIDE** que les horaires d'école seront 9h00-12h00 et 13h30-16h30 à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de modification des horaires scolaires pour la rentrée 2017-2018 auprès du Directeur académique.
- **DECIDE** que le mercredi sera considéré comme extrascolaire et d'entreprendre toutes les démarches administratives en ce sens,
- **DECIDE que** les Nouvelles Activités Périscolaires seront supprimées dès la rentrée 2017-2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.